

Conseil de l'ED Humanités du 30 octobre 2025

Membres présents dans la salle des conseils de la MSHS : Robert BONAMY (Représentant désigné par le Conseil d'unité de la MSHS ; FoReLLIS) ; François BRIZAY (Directeur de l'ED Humanités) ; Florence CAVIN (Assistante des ED) ; Andrzej CHANKOWSKI (Directeur du laboratoire HERMA) ; Valérie FOURNIER (Assistante des ED) ; Charlotte KRAUSS (Directrice du laboratoire FoReLLIS) ; Estelle LEUTRAT (Représentante désignée par le Conseil d'unité de la MSHS ; CRIHAM) ; Samantha MOLINARO (représentante des doctorants) ; Marie-Reine MOUTON (représentante des doctorants) ; Marion PICKER (Directrice du laboratoire MIMMOC) ; Jean-Luc TERRADILLOS (membre extérieur – Espace Mendès France) ; Cécile VOYER (Directrice du laboratoire CESC) ; David WATERMAN (membre extérieur – Université de La Rochelle).

Membres excusés : Jean-Baptiste ANDRE (représentant des doctorants) ; Claire BARBILLON (membre extérieur – École du Louvre) ; Chloé GABORIAUX (Directrice du laboratoire CRIHAM) ; Fatiha IDMHAND (Directrice du laboratoire CRLA). Alexandra ROUX (Directrice du laboratoire MAPP).

La direction de l'ED remercie chaleureusement Elvire DIAZ, qui était Directrice du laboratoire MIMMOC et qui a pris sa retraite, pour son engagement auprès des collègues et des doctorantes et doctorants.

Accueil des nouveaux membres du Conseil

- Robert BONAMY (Représentant désigné par le Conseil d'unité de la MSHS ; FoReLLIS)
- Florence CAVIN (Assistante des ED), qui a été gestionnaire des laboratoires GRESCO et MAPP, gestionnaire adjointe des laboratoires CRIHAM et HERMA
- Chloé GABORIAUX (Directrice du laboratoire CRIHAM), qui succède à Cécile AUZOLLE
- Estelle LEUTRAT (Représentante désignée par le Conseil d'unité de la MSHS ; CRIHAM)
- Marion PICKER (Directrice intérimaire du laboratoire MIMMOC)
- Alexandra ROUX (Directrice du laboratoire MAPP), qui succède à Gilles MARMASSE

Au printemps 2025, nous avons validé le nouveau règlement intérieur (RI) qui prévoit que le conseil de l'ED comprend 20 membres dont dix représentants et représentantes des personnels d'enseignement et de recherche exerçant au sein de l'ED, soit :

- Le Directeur ou la Directrice de l'ED
- Un représentant ou une représentante désigné(e) par le Conseil de chaque unité de recherche rattachée à l'ED, soit sept membres
- Deux représentants ou représentantes désigné(e)s par le Conseil d'unité de la MSHS

F. Brizay a contacté les directrices des laboratoires Criham et Forellis, qui sont les UR comptant le plus grand nombre de doctorants et d'enseignants-chercheurs HDR. Elles m'ont proposé deux collègues dont j'ai communiqué le nom à la direction de la MSHS. Le 6 octobre 2025, le conseil des directeurs d'unités de la MSHS a validé la désignation d'Estelle Leutrat (Criham) et de Robert Bonamy (Forellis) comme membres du conseil de l'école doctorale Humanités.

Élection de délégués des doctorantes et doctorants

Du mardi 24 juin au jeudi 26 juin 2025 a eu lieu l'élection des délégués des doctorantes et doctorants par un vote électronique. Pour des raisons techniques, seuls trois candidats et candidates ont été élus : Jean-Baptiste ANDRÉ, Samantha MOLINARO et Marie-Reine MOUTON. La direction de l'ED les en remercie.

Afin que soient élus un quatrième délégué titulaire et quatre délégués remplaçants, l'UP organise une élection partielle des représentant(e)s des usager(ère)s au Conseil de l'École Doctorale Humanités par voie électronique à partir du mardi 18 novembre 2025 à 12h00 jusqu'au jeudi 20 novembre 2025 à 12h00 :

- La liste électorale est affichée à compter depuis le mardi 28 octobre 2025 dans toutes les implantations du Centre d'études doctorales.

- Le dépôt de candidature est obligatoire pour ceux et celles qui souhaitent être candidat(e)s. Les candidatures sont soit déposées en main propre contre accusé de réception, soit envoyées en courrier recommandé avec accusé de réception, soit par courrier électronique avec demande d'accusé de réception au CED à l'adresse suivante :

Centre des études doctorales de Poitiers
À l'attention de Madame Murielle TAILLET ou Madame Barbara MERIGEAULT
DRINNOV, Université de Poitiers, Bâtiment E11
49 Place Charles de Gaulle, 86073 Poitiers, France

- La date limite de réception des candidatures est fixée au plus tard jeudi 6 novembre 2025 à 12h00 délai de rigueur. Aucune candidature ne sera admise après cette date, pour quelque motif que ce soit.

- Le dépôt incomplet d'un dossier de candidatures peut entraîner l'irrecevabilité dudit dossier.

La durée du mandat pour les représentant(e)s des doctorants et doctorantes, élu(e)s dans le cadre de l'opération électorale, vaut pour le reste du mandat à courir, soit jusqu'au 26 juin 2027.

Rentrée des doctorants : réinscriptions, abandons, dérogations

1) Les inscriptions

10 inscriptions sont pour l'instant en suspens.

Les données suivantes prennent en compte les inscriptions définitives (91) et les inscriptions en cours (66). Cette rentrée 2025, l'ED Humanités compte, à la date du 30 octobre, 157 inscrits :

30 primo entrants ainsi répartis par UFR : 12 en Lettres et Langues, et 18 en SHA.

2^e année : 29

3^e année : 34

4^e année : 15

5^e année : 21

6^e année : 12

7^e année : 08

8^e année : 04 en cours

9^e année : 02 en cours

10^e année : 01 en cours

11^e année : 01 en cours

Les 157 inscrits ou en cours sont 63 en Lettres et Langues, et 94 en SHA. Voici la répartition par UR :

CESCM : 22

Criham : 46

CRLA : 05

Forellis : 41

Herma : 14

MAPP : 15

MIMMOC : 14

Il y a 22 soutenances pendant l'année civile 2025 : 07 en Lettres et Langues, et 15 en SHA.
Une soutenance est repoussée en janvier 2026

2) Les abandons

L'ED enregistre en cette rentrée 10 abandons, dont 7 en SHA et 3 en Lettres et Langues. La répartition par années au moment de l'abandon se présente ainsi :

1 en 1 ^e année	1 en 5 ^e année
2 en 2 ^e année	1 en 6 ^e année
1 en 3 ^e année	1 en 7 ^e année
2 en 4 ^e année	1 en 10 ^e année

Parmi ces abandons, on en compte quatre qui sont liés au décès de Martin Aurell.

Il y a un arrêt maladie et une doctorante qui a le statut de parent proche aidant.

3) Dérogations

F. Brizay demande au Conseil de l'ED d'appuyer les demandes d'inscription des doctorants qui s'inscrivent au-delà de la 6^e année. Il s'agit de 16 doctorants et doctorantes. L'inscription de la plupart d'entre eux est en cours. Ils sont 8 en 7^e année, 4 en 8^e année, 2 en 9^e année, une en 10^e année et une en 11^e année. Ils sollicitent une réinscription pour des raisons valables : des problèmes de santé, une rédaction de thèse qui nécessite encore quelques mois de travail pour que le manuscrit soit correctement achevé.

Examen de la demande d'inscription de Mme Anouk Langaney

Le Conseil de l'ED Humanités examine la demande d'inscription en thèse « Recherche-crétation » en Littérature française de Madame Anouk LANGANEY, sous la direction de Monsieur Stéphane BIKIALO.

Mme Langaney, ancienne élève à l'École Normale Supérieure de Fontenay - Saint-Cloud, a obtenu en 1994 une Maîtrise de Lettres Modernes avec une mention très bien à l'Université de Paris III (Sorbonne nouvelle). Elle a en outre réussi en 1998 le concours externe de l'Agrégation de Lettres Modernes, où elle a été classée au rang 04. Ce concours est aujourd'hui préparé après l'obtention d'un Master.

Mme Langaney a une riche expérience d'enseignante : elle a enseigné au Lycée Raymond Queneau, à Yvetot, au lycée Melkior et Garré de Cayenne, elle a été chargée de cours de Littérature en D.E.U.G. de Lettres Modernes à l'Université des Antilles et de la Guyane (I.E.S. de Cayenne), formatrice vacataire à l'I.U.F.M. de Cayenne. Depuis 2003, elle exerce dans l'enseignement supérieur en tant que PRAG à l'Université de Corse et elle intervient à l'INSPE dans le cadre du Master MEEF, mais aussi à la Faculté des Lettres (Master lettres modernes et métiers de l'écriture).

Autrice, Mme Langaney a publié trois romans noirs et trois romans de Fantasy jeunesse.

Le projet de thèse de Mme Langaney s'intitule *Qui a peur du noir ? Limites posées et transgressions à l'œuvre dans le roman noir pour la jeunesse contemporain*.

Le règlement de l'ED Humanités prévoit que pour s'inscrire en thèse, un candidat doit être titulaire d'un Master 2 (niveau 7) ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master. Pour une inscription en thèse sans VAE ou validation d'un M2, il convient de suivre le protocole qui avait été suivi en avril 2023 pour le dossier de M. Romuald FERRÉ, et en juin 2024 pour le dossier de M. Frédéric MARY, qui nous servent de précédents.

En vertu de l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, il est prévu que: *"l'inscription en première*

année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité ou de l'équipe de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale.

Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation. La liste des bénéficiaires de ces mesures est présentée chaque année au conseil de l'école doctorale et à la commission de la recherche du conseil académique, ou à l'instance qui en tient lieu dans l'établissement concerné."

L'avis du directeur de thèse pressenti et de l'unité de recherche, puis du conseil de l'ED, sera transmis à la DRINNOV qui le présentera à la Commission Recherche de l'UP. La décision finale d'accorder la dérogation reviendra à la présidente de l'UP.

F. Brizay a recueilli un avis très favorable à la demande de Mme LANGANEY, de la part de Monsieur Stéphane BIKIALO, son directeur de thèse pressenti, et Mme Charlotte KRAUSS, directrice du laboratoire FoReLLIS, considère que le dossier de Mme Lanne justifie pleinement une dérogation et recommande vivement son admission en doctorat.

Il soumet cet avis au conseil de l'ED en soulignant les points suivants :

- Mme LANGANEY a obtenu sa Maîtrise (niveau 6) avec une mention Très Bien.
- Elle a préparé, et réussi, le concours de l'agrégation externe de l'agrégation de Lettres modernes, qui est aujourd'hui préparé dans un DU Agrégation, qui correspond au niveau 7 (comme le Master).
- Elle dispose d'une solide expérience dans l'enseignement.
- Le projet de thèse de Mme LANGANEY, *Qui a peur du noir ? Limites posées et transgressions à l'œuvre dans le roman noir pour la jeunesse contemporain*, s'inscrit parfaitement dans les axes du laboratoire FoReLLIS B (axe 2). Il est bien mûri et repose sur une double expérience à la fois d'autrice et de professeure agrégée à l'INSPE de Corse.

Après délibération, les membres du conseil de l'ED Humanités donnent, à l'unanimité, un avis très favorable à l'inscription en thèse de Mme LANGANEY.

CSI : dépôt sur ADUM par le membre référent

L'ED rappelle aux directeurs de thèse qu'il faut mentionner sur ADUM le membre référent du CSI. Le plus pratique est de désigner un collègue de l'UP, car il connaît les assistantes de l'ED et peut régler avec elles d'éventuels problèmes.

Soutenance : organisation dépôt des documents avant soutenance auprès des assistantes des ED

Désormais, tout ce qui concerne l'organisation avant la soutenance des doctorants de SHA est pris en charge par les assistantes des ED. Pour l'ufr Lettres et Langues, ce sera en septembre 2026, sous toute réserve. Voici les tâches de l'avant soutenance :

- proposition de jury
- pré-rapports
- anti-plagiat
- contrat de dépôt
- autorisation de soutenance
- manuscrit (en word et en pdf)
- demande de visio pour les membres du jury qui en ont besoin
- fichier de valorisation

Les documents d'avant soutenance sont désormais déposés par les assistantes de l'ED sur la plateforme NUXEO.

La scolarité du CED envoie les convocations au jury et s'occupe de l'après soutenance (PV de soutenance et rapports de thèse)

Bilan des Aides financières exceptionnelles

Le 09 septembre 2025, les Écoles Doctorales Humanités et Humains en société ont examiné les demandes d'aide financière exceptionnelle que les laboratoires leur ont fait remonter. Comme l'année précédente, il a été décidé, à titre exceptionnel, d'accorder une aide financière.

Le montant de cette aide s'est élevé à 2 970 euros, pour les motifs suivants :

- Les Assises de la Recherche-crédation organisées par le Forellis
- Passions médiévistes
- Aide financière pour des frais de déplacement de membres de jurys de thèse
- Un colloque et une journée d'étude organisés par des doctorants
- Participation à un atelier Jeunes chercheurs

Le budget de l'ED est épuisé à la date du 30 octobre 2025. L'exercice sera clos le 27 novembre.

Mercredi de l'ED

Les séances des Mercredis de l'ED sont programmées le mercredi, mais l'ED pourrait à l'avenir en programmer un autre jour si c'est plus commode pour les doctorants.

Les deux dernières années, les ED du pôle SHES avaient programmé des séances spécialisées dans une discipline. Cette organisation n'a pas donné satisfaction aux doctorants car beaucoup n'osaient pas s'inscrire pour assister à des séances consacrées à une discipline qui n'était pas la leur.

Les séances de cette année seront donc généralistes, mais deux doctorants d'une même discipline sont autorisés à présenter leurs travaux le même jour.

Il reste deux séances qu'un ou deux enseignant(e)s-chercheur(e)s peuvent animer d'ici la fin de l'année. Les volontaires contacteront F. Brizay. Les dates disponibles sont les suivantes :

12 novembre 2025	21 janvier 2026	18 mars 2026	13 mai 2026
19 novembre	28 janvier	25 mars	20 mai
10 décembre	04 février	22 avril	27 mai
	11 février	29 avril	03 juin
	25 février	06 mai	10 juin

Journées thématiques

Les JT 2026 auront lieu à la MSHS le lundi 01 et le mardi 02 juin.

Les doctorants ont envisagé plusieurs thèmes : la souillure, le double, l'animal, l'altérité, la réflexivité, l'espace. Les déléguées des doctorants ont annoncé au conseil que le thème retenu est « l'altérité ».

F. Brizay invite les doctorants et doctorantes qui ont participé aux JT des années précédentes à déposer leur texte sur le site de l'école doctorale « Collection HAL des Journées thématiques de l'École doctorale Humanités (ED 612) » : https://univ-poitiers.hal.science/JE_ED_HUMANITES

Cérémonie de remise de diplôme et prix de thèse

Le vendredi 20 mars 2026 aura lieu la cérémonie de remise de diplôme. L'UP remettra ce jour-là le diplôme de docteur aux lauréats qui ont soutenu en 2024 et en 2025, ainsi que le prix de thèse de l'ED Humanités dont les lauréats sont :

- Julie Caron pour la promotion 2024
- Le lauréat de la promotion 2025 qui sera désigné en février 2026

Pour des raisons financières et pratiques, l'ED Humanités propose le protocole suivant pour la désignation des lauréats du Prix de thèse. Le jury qui se réunissait jusqu'à présent en mai pour examiner les candidatures au prix de thèse de l'ED se réunira en février. Le candidat classé 1^{er} sera le lauréat de l'ED pour le prix de thèse du CED, le candidat classé 2^e sera le lauréat du prix de thèse de l'ED Humanités, qui recevra un montant de 300 €.

Le jury sera composé de 4 membres qui ne dirigent pas de thèse dans l'ED Humanités, soit 2 hommes et 2 femmes. C'est la composition qui a été retenue en mai 2025 pour le jury du Prix de thèse de l'ED, dont les membres étaient :

- Adelina Miranda : Professeure des Universités en anthropologie à l'UP, UR Migrinter
- Anne-Sophie Traineau-Durozoy : Conservatrice des bibliothèques au SCD de l'Université de Poitiers, responsable du Fonds ancien et du Pôle Moyen Âge, Service des collections remarquables)
- Jean-Luc Terradillos : Rédacteur en chef de la revue *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine*
- David Waterman : Professeur des Universités en langues étrangères appliquées à Université de La Rochelle

Questions diverses

Mme KRAUSS signale qu'ADUM n'est pas lié au logiciel de scolarité Apogée, ce qui pose problème pour l'inscription des étudiants étrangers.

Mme FOURNIER précise que, désormais, les formations suivies par les doctorants et doctorantes avant l'ouverture d'ADUM sont versées sur cette plateforme, mais elle constate que tous n'ont pas encore fait le nécessaire pour déposer les documents sur ADUM malgré ses relances. C'est le cas, notamment, de plusieurs doctorants et doctorantes qui soutiennent à la fin de cette année.